

AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 182 DU 28 AVRIL 2021

portant nomination de madame **Ismath BIO TCHANE**
épouse **MAMADOU** en qualité de président de la Cour
des Comptes.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi organique n° 2020-38 du 11 février 2021 sur la Cour des Comptes ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- sur** proposition du Président de la République, après consultation du Président de l'Assemblée nationale et du Conseil supérieur de la Magistrature,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 avril 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Madame **Ismath BIO TCHANE** épouse **MAMADOU** est nommée présidente de la Cour des Comptes.

Article 2

Madame **Ismath BIO TCHANE** épouse **MAMADOU** prête, avant son entrée en fonction, le serment prévu par la loi.

Article 3

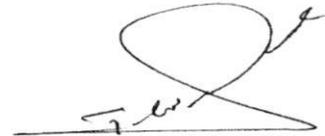
L'intéressée prend toutes les dispositions diligentes pour répondre à l'obligation de déclaration de son patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard, à compter de la prise et de la fin de ses fonctions conformément à la loi.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2021

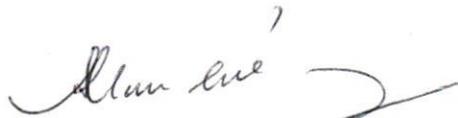
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Séverin Maxime QUENUM



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSEE 1 ; JORB 1.